Royaume-Uni, et nous reviendrons au Canada, pour un bref séjour, avant notre départ officiel.

Au moment où vous assumez les lourdes responsabilités de l'époque difficile de la reconstruction, je prie le Tout-Puissant de guider et de bénir vos délibérations. Puissiez-vous être inspirés par la vision de l'avenir meilleur que les Nations Unies sont désormais à même d'assurer à l'humanité.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération vendredi prochain et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, les avis de motions du Gouvernement et les mesures du Gouvernement, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Mackenzie (Vancouver-Centre), Chevrier, Casselman, Knowles et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes un copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable Ian Mackenzie, ministre des Affaires des Anciens combattants, l'honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce et l'honorable L.S. St-Laurent, ministre de la Justice, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CRÉDITS PROVISOIRES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Les honorables députés qui siégeaient ici à la dernière session se rappellent que les crédits votés ne valaient que jusqu'à la fin d'août. Il ne reste donc plus de fonds pour l'administration de la chose publique durant le mois de septembre, et si nous ne votons pas des crédits provisoires dans l'intervalle, si le débat sur l'Adresse doit se prolonger pendant quelques jours, après le quinze du mois, les fonctionnaires se trouveront privés de leurs chèques ce jour-là. La coutume veut que la constitution des comités des subsides et des voies et moyens retarde

jusqu'après l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Songeant à cela, j'ai conféré ce matin avec le chef de l'opposition, et les chefs des autres groupes d'en face, et je puis dire que, sans vouloir limiter le droit de parole des honorables députés sur une motion de ce genre, ils consentent à la constitution immédiate de ces comités, à condition que les membres de la Chambre soient du même avis. En procédant ainsi, le ministre des Finances (M. Ilsley) pourrait dès lundi prochain demander à la Chambre, sous forme de crédit provisoire, le montant dont le pays aura besoin d'ici quelque temps. Si la Chambre y consent, je propose donc:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement, la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les subsides à accorder à Sa Majesté.

L'article 57, que je viens de mentionner, est le suivant:

La Chambre forme le comité des subsides et le comité des voies et moyens au commencement de chaque session, dès l'adoption d'une adresse en réponse au discours de Sa Majesté.

Je recommande donc que, nonobstant les dispositions de cet article, la Chambre consente à la formation de ces deux comités dès la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Je propose aussi:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 57 du Règlement, la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les roies et moyens d'obtenir des subsides à accorder à Sa Majesté.

(La motion est adoptée.)

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU GREFFIER ADJOINT ET DU SERGENT D'ARMES

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Gouverneur en conseil a nommé M. Roy T. Graham, K.C., greffier adjoint de la Chambre des communes, M. Charles W. Boyce deuxième greffier adjoint de la Chambre des communes, et le lieutenant-colonel W. J. Franklin, M.C., V.D., Sergent d'armes de la Chambre des communes.

AJOURNEMENT

CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): M. l'Orateur, avant que la motion soit mise aux voix, puis-je, ayec l'indulgence de la